



Mon propriétaire vien quand je ne suis pas là!!

Par **mymys92**, le **14/06/2009** à **20:45**

Bonjour,
j'habite dans une résidence, mon propriétaire vient dans mon appartement des que je le quitte!!
je n'est pas fait ma vaisselle hier et mes vêtements trainent sur mon lit!!
il est venue aujourd'hui chez moi en me menaçant de mettre mes affaires dehors si je ne faisais pas ma vaisselle!!
A t-il le droit de rentrer chez moi sans ma présence?
quand mon petite amie est venue me voir le propriétaire lui a demandé qui il était, et le lendemain sa femme m'a appelé pour me menacer d'être viré si quelqu'un habitait avec moi, sincèrement en ont-ils le droit?

Par **Solaris**, le **14/06/2009** à **22:40**

Bonjour,

Non ils n'en ont absolument pas le droit. Faites lui une lettre recommandée en lui expliquant que si il revenait chez vous, vous déposeriez plainte pour violation de domicile.
Sinon, vous pouvez également changer le cylindre de la serrure.... mais cela a un coût.

Par **mymys92**, le **14/06/2009** à **23:26**

je vis dans un 14m2 donc kan je lave mes vétement je les fait séché sur ma chaise y compris mes sous-vétement!!
et sincérement c'est assez énervent de savoir qu'il entre et sort de chez moi quand il le veut!!
je préfère mettre 30 euro pour ma tranquillité!!
j'ai envoyer un messae a sa femme elle a prétéxsté une fuite d'eau!!
mais deux fuite d'eau en 1 mois sa fait un peut bocoup je croi!!
merci pour votre réponce!!

Par **Marion2**, le **14/06/2009** à **23:34**

RE-Bonsoir,

Solaris et moi-même (je vous ai répondu en messagerie privée) nous vous avons dit ce qu'il en était !!!

Etiez-vous au courant de cette fuite d'eau ?

Même si vous étiez au courant, votre propriétaire n'a aucun droit d'entrer chez vous sans vous en demander l'autorisation.

Je réitère ce que Solaris et moi-même vous avons dit :

- Lettre recommandée AR à votre propriétaire le mettant en demeure de cesser d'entrer chez vous sous peine d'un dépôt de plainte pour violation de domicile.
- Changer le barillet de la porte ou changer le verrou ou installer un verrou s'il n'y en a pas.

Vous pouvez également contacter l'ADIL.

Cordialement.

Par **mymys92**, le **14/06/2009** à **23:38**

il n'y avais aucune fuite d'eau!!

ni chez moi ni ailleurs!!

ici les locataires ne rete jamais plus d'un an!! je comprend pourquoi!!

Par **Marion2**, le **14/06/2009** à **23:46**

Solaris et moi vous avons donné les solutions pour résoudre votre problème. Maintenant, à vous de les appliquer ou non.

Bien cordialement.